

## **Procès-Verbal du Conseil Municipal Du 26 février 2024**

Séance du 26 février 2024 - Ouverture de séance à 21h.

Étaient présents : Martine BESSIERE (Président), Laurence LAURENT, Pierre BOULDOIRES, Pierre VAYSSADE, Christophe CLAMENS, Sébastien LAURENT, Christiane LUTRAND.

Absents : Frédéric BECAMEL, a donné pouvoir à Laurence LAURENT.  
Martine BATUT, a donné pouvoir à Christiane LUTRAND.  
Jennifer GASC, a donné pouvoir à Martine BESSIERE.

Secrétaire de séance : Sébastien LAURENT.

**1°) Lecture du procès-verbal de la séance du 08/12/2023 et du procès-verbal du 29/01/2024 :**

Approbation à l'unanimité.

**2°) Délibération approuvant le projet de réfection de la voirie dite de Vergne-Plaine à Bories et entretien de la voirie communale, avec plan de financement :**

Montant Hors Taxes des travaux : 55 459 €.

Demande de subventions : DETR : 30% - Département de l'Aveyron : 20% - Communauté de communes Aubrac, Carladez et Viadène : 25% - Autofinancement : 25%.

Approbation à l'unanimité.

**3°) Délibération approuvant la réalisation de la maîtrise d'œuvre pour un projet de rénovation énergétique des logements communaux :**

Afin de pouvoir se projeter dans un éventuel projet de rénovation énergétique des logements communaux, le conseil municipal valide le projet de réalisation de la maîtrise d'œuvre.

Approbation à l'unanimité.

**4°) Délibération relative à l'indemnisation des congés annuels non pris en cas de cessation définitive d'activité :**

Mise en place de l'indemnisation en accord avec la réglementation en vigueur.

Approbation à l'unanimité.

**5°) Délibération portant modification des tarifs de location de la salle des fêtes en vue de sa réouverture :**

Habitants de la commune et les gens de l'ancienne paroisse de Curières (habitants de Miègèvie et Lagarrigue) : 100 € toute l'année pour 3 jours et 50 € par journée supplémentaire.

Habitants hors commune : 350 € pour 3 jours et 100 € par journée supplémentaire. Forfait de chauffage du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars : 50€.

Dépôt de garantie de 500€.

Les tables et chaises ne seront plus prêtées à l'exception des vieilles, uniquement pour les gens de la commune.

Prise des clés : le vendredi en fin de matinée, à la Mairie. Restitution des clés : le lundi en fin de matinée.

Pour les réunions, la grande salle de l'école sera prêtée.

Approbation à l'unanimité.

**6°) Questions diverses :**

- ❖ Les travaux de voirie de la Roquette : devis retenue EGTP pour 2 100€ HT.
- ❖ Le conseil municipal donne son accord pour la prime de pouvoir d'achat, et préparer le dossier correspondant auprès du Centre de Gestion de l'Aveyron.

La séance est levée à 22h30.